

237

(1.)

Sous l'ancien Régime le souverain avait prêté 50. mille francs à la Ville de Moudon pour la réédification du Collège, on s'est contenté d'y faire des changements qui auraient suffi s'ils avaient été bien exécutés, mais on en a confié le soin à des Subalternes qui ont fait ou laissé faire plusieurs fraudes et malversations dans l'exécution de cet ouvrage, comme par exemple au lieu d'employer du bois sec, on s'est servi de bois vert, dans quelques endroits du bâtiment on a même fait revaloir du vieux bois ver-moulu qu'on a fait payer comme neuf à la Ville; enfin jamais ouvrage ne fut plus mal exécuté dans le détail, l'inspection seule suffit pour attester la vérité des faits. Mais jusqu'à présent personne n'a eu le courage de s'élever contre de tels abus et malversations, et encore moins de les dénoncer au Tribunal Suprême, crainte de s'attirer l'animadversion d'un certain personnage qui figurait jadis avec les insolens Oligarques de Moudon, mais qui dès le moment de la révolution comme un habile Caméléon a su se transformer fort à propos en zélé patriote, et sous le voile trompeur continue de se imposer à la multitude; Enfin le deyant Noble Conseil a tout approuvé, tout sanctionné, voilà comme le public a toujours été duppe de ses Administrateurs.

(1)

Réponses.

3. S. 2

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Combremont le petit*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *C'est un seul Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *une Commune une Agence*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Combremont le Grand. Agence Combremont le petit.*

d. District *de Moudon*

e. Canton *du Seman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Une lieue éloignée de 30 minutes un Moulin de 30 m. une Maison isolée de 13 m.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Il n'y a présent à Combremont le petit que 33 enfans qui fréquentent les écoles quoique le Village soit composé de 49 feudataires*



( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Combremont le Grand éloigné de 20 minutes  
Champtaine 30 m.  
Spreytorrens 40 m.  
Fôret 35 m. Denezé une heure  
Demoret une heure

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

Les principes suivant la  
Capacité de chaque enfant

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On tient l'école tous les jours en hiver excepté le dimanche  
les écoles du matin durent depuis les 9 h. jusqu'à midi, et celles  
d'après midi depuis les 2 h. jusqu'à 4 h. En été on tient 8. d. des  
fois 7 écoles par semaine, lorsque le mauvais temps retient les enfants  
à la maison

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Calettes, simples et doubles, Les Saumes, Nouveaux Testaments, Catechismes, Heures de Bourg  
dit de Berne, et ceux de Dornach

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Comme on vient de dire les écoles durent 3 à 6 h. par jour

9°. Durée de l'école chaque jour?

Suivant l'ouvrage et le nombre des écoliers venu

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

Suivant leur âge en deux classes

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Les Pasteurs font un examen des prétendants  
et les Ballifs donnent un brevet à un des plus capables

b. D'où est-il?

de Combremont le petit

c. Son nom

Louis Abraham Stigroz

( 3 )

d. Son âge.

Il court la 67<sup>e</sup> année, né en 9<sup>bre</sup> 1732.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

Il a deux filles mariées hors du lieu et un  
fils qui lui sert de subsidiaire

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis le 16<sup>bre</sup> 1781.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

nulle part il a toujours été allé par  
avec son Père

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

Il est astrologue. Écrivain par le  
ci devant Souverain de Berne

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Comme il a dit à devant l'école  
est composée de 9 garçons et 14 filles

a. En hiver, }  
b. En été, } soit garçons ou filles.

pas tous exactement, plus ou moins, suivant la  
saison et les occasions

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

La commune est chargée de payer le  
Régent. Elle a reçu en capitaux de plusieurs

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

de 213 francs, et j'ai oui dire à mon Père

b. Quelle en est la valeur?

Régent avant moi que le ci devant Souverain de Berne  
avoit aussi remis à ladite commune un capital de 320 francs

c. Source des revenus.

à ces intérêts la commune ajoute 14 francs, en tout 51 francs  
6 sols que le Régent tire

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien

15°. Bâtiment de l'école.

une seule chambre et une seule cuisine

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il est vieux

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

comme il est dit une seule chambre  
et une seule cuisine

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Le Régent tient un locataire à la chambre de l'école et l'école  
se tient dans son bâtiment qui est neuf

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune maintient la maison et le  
Régent la sienne



( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*En argent comme il est dit ci devant 31 francs 6 sols et la Commune paye quarante quartierons de bled et 12 quart d'avoine, et le ci devant souverain*

B. De quelle source dérive-t-elle? come de

*12 quart de seigle le tout mesure de Moudon la Commune donne douze du bois pour la boage, elle donne encore la jouissance d'un pré pour un char de foin batard, point de vin*

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

*Comme il est dit, et le Regent ne connaît rien autre que ce qui est dit ci dessus ainsi signé pour être conforme à la vérité Louis Aigrot Regent de Combrenant le petit*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

*Comme il est dit, et le Regent ne connaît rien autre que ce qui est dit ci dessus ainsi signé pour être conforme à la vérité Louis Aigrot Regent de Combrenant le petit*

c. Fondations?

*Comme il est dit, et le Regent ne connaît rien autre que ce qui est dit ci dessus ainsi signé pour être conforme à la vérité Louis Aigrot Regent de Combrenant le petit*

d. Caisse communales?

*Comme il est dit, et le Regent ne connaît rien autre que ce qui est dit ci dessus ainsi signé pour être conforme à la vérité Louis Aigrot Regent de Combrenant le petit*

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Moudon*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Ville*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse elle-même, le Sous-Préfet y réside*

d. District?

*De Moudon*

e. Canton?

*Du Jeman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Les Ecoles de la ville n'étant fréquentées que par les enfans de la ville, il ne se présente par la même aucune raison à faire aux questions suivantes.*

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfans de chaque endroit qui la fréquentent?

*Seconde classe du 33  
College de Moudon*